

COMMUNE DE DEVESSET

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 05 Février 2016 à 19h

Présents : MM. BOQUET Michel, CHANTREL Paul, HERITIER Ludovic, ROCHE Etienne, DELOBRE Louis, SACILOTTO Olivier, VALLA Maurice, Mmes KORNIG Aurélie, DEGACHE Eliane, VUILLARD Cécile

Excusée : Mme HAGE-PAYA Petra

Secrétaire de séance : M. VALLA Maurice

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du 14 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, L.123-13-1, L.123-13-2, L.123-13-3 et R 123-24 et R.123-25

Vu les délibérations en date du 6 mai 2013 et du 27 septembre 2013 approuvant le Plan local d'urbanisme,

Vu la consultation des personnes publiques associées en date du 08 Octobre 2015,

Vu les observations des personnes publiques associées

Département de l'Ardèche : annonce dans son avis transmis par courrier daté du 13 octobre 2015 qu'il n'a pas d'observations sur la modification simplifiée n°1 du PLU.

Préfet de l'Ardèche : annonce dans son avis transmis par courrier daté du 2 novembre 2015 qu'il n'a pas d'observations sur la modification simplifiée n°1 du PLU.

Chambre d'agriculture de l'Ardèche : annonce dans son avis transmis par courrier daté du 16 novembre 2015 qu'elle n'a pas de remarque à formuler et donne un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du PLU.

Institut National de l'Origine et de la Qualité : annonce dans son avis transmis par courrier daté du 27 novembre 2015 qu'il n'a aucune observation particulière à formuler sur la modification simplifiée n°1 du PLU, dans la mesure où celle-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC/AOP et IGP concernées.

Syndicat Mixte de la vallée de l'Eyrieux, de l'Ouzève et du plateau de Vernoux / SCOT Centre Ardèche : annonce dans son avis transmis par courrier daté du 11 décembre 2015 que la commission Centre Ardèche réunie le 1^{er} décembre 2015 n'a émis aucune observation sur le projet de modification simplifiée, et que son avis est favorable.

Vu la délibération en date du 4 septembre 2015 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU et approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée auprès du public. Ces modalités ont été mises en œuvre de la manière suivante :

- mise à disposition du public du 2 novembre au 3 décembre 2015 du dossier de modification simplifiée, auquel ont été joints les avis des personnes publiques associées préalablement consultées,
- affichage d'un avis au public en mairie et dans un journal local au moins huit jours avant le début de la mise à disposition : parutions réalisées dans l'Hebdo de l'Ardèche du 22 octobre 2015 et dans le Dauphiné Libéré du 26 octobre 2015,
- annonce de la mise à disposition par voie d'affichage sur la commune, à partir du 15 octobre 2015 dans les lieux suivants : entrée de la mairie, cabine téléphonique de la place du village, entrée de la salle communale, entrée du bar-épicerie du village, entrée du bar-restaurant du village,
- mise en ligne du dossier de modification simplifiée sur le site Internet de la commune à partir du 15 octobre 2015.

Considérant que les résultats de ladite mise à disposition ne justifient pas de rectification du projet de modification simplifiée du PLU, étant donné :

- que les personnes publiques qui se sont exprimées ont émis un avis favorable ou n'ont pas fait d'observation,
- qu'aucune observation n'a été formulée sur le registre mis à disposition en mairie : deux personnes sont venues pour voir si elles pouvaient faire modifier le classement de leur terrain, mais n'ont porté aucune

observation au registre, étant donné que leur demande n'entraîne pas dans le champ de la modification simplifiée.

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal
- **DIT** que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie Devesset et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- **DIT** que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification simplifiée du PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - sa réception par le Préfet de l'Ardèche
 - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Site internet communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le site internet de la commune fait actuellement partie du site Pays de St-Agrève réalisée par l'ancienne Communauté de Communes du Haut-Vivarais et porté depuis 2014 par l'Office de Tourisme. Ce site est amené à disparaître du fait du regroupement des Offices de Tourisme au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide de demander au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche l'extraction de la partie Devesset du site actuel pour le transformer en site autonome pour un coût de 562 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité.

[Arrivée de Mme VUILLARD]

4- Convention avec le Centre de Gestion pour les dossiers CNRACL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de partenariat signée entre le Centre de Gestion et la CNRACL qui arrive à son terme.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle convention doit être signée pour une durée de deux ans. Il donne lecture de la convention transmise par le CDG et la soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

La présente convention est établie à compter du 01 Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017, date d'échéance.

Le conseil accepte la signature de la convention à l'unanimité.

[Arrivée de M. HERITIER]

5- Questions diverses



Informations diverses

- Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec un commercial pour la construction d'un garage communal avec toiture en panneaux photovoltaïques à la zone d'activité. Il viendra présenter le projet à une prochaine réunion.
- Achat de décorations de Noël
- Passage de la rando cycliste du Doux le 28 mai 2016. Environ 150 personnes attendues. Un ravitaillement doit avoir lieu sur la place du village.
- Une nacelle sera louée pour l'élagage des arbres aux abords de l'Eglise.
- Projet d'achat d'un véhicule utilitaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20